

Règlement du Jeu-Concours Instagram #montheatreantique

ARTICLE 1 : ORGANISATION

L'Office de Tourisme intercommunal Orange Tourisme, établissement privé d'investissements commerciales (EPIC) se situant 5 Cours Aristide Briand 84100 Orange (France), et le Théâtre Antique d'Orange (géré par la société Culturespaces), se situant rue Madeleine Roch 84100 Orange (France) organisent du 7 juillet au 25 août 2017, exclusivement sur instagram, un jeu concours gratuit et sans obligation d'achat intitulé «Concours Photos #montheatreantique» permettant de gagner le lot décrit à l'ARTICLE 5 ci-dessous dans le cadre d'une opération marketing destinée à promouvoir le Théâtre Antique et la ville d'Orange. Cette promotion n'est pas gérée ou parrainée par Instagram. Les informations que vous communiquez sont fournies à l'Office de Tourisme d'Orange et au Théâtre Antique d'Orange. Les informations que vous fournissez ne seront utilisées que dans le cadre du jeu concours.»

ARTICLE 2 : DUREE

Le Jeu concours se déroulera du 7 juillet au 25 août 2017. L'Office de Tourisme d'Orange et le Théâtre Antique d'Orange se réservent le droit d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler le Jeu en cas de force majeure ou si des circonstances extérieures l'exigent et ce, sans que leurs responsabilités puissent être engagées de ce fait.

ARTICLE 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation à ce jeu est réservée aux mobinautes âgés de 18 ans et plus disposant d'un compte instagram paramétré en mode « public » à l'exception du personnel salarié des Sociétés Organisatrices, de tous prestataires ayant collaboré à l'organisation du jeu, ainsi que leurs familles (même nom, même adresse, conjoints, ascendants, descendants, frères et sœurs).

Les organisateurs autorisent les participants à réaliser plusieurs participations sans aucune limite durant la période du concours.

La participation au Jeu concours implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement, en toutes ses dispositions, des conditions d'utilisation du Site, des règles de déontologie en vigueur sur Internet (charte de bonnes conduites...) et sur Instagram, ainsi que des lois et règlements en vigueur en France. En conséquence, le non-respect du présent règlement, notamment des conditions requises de participation ou la violation des autres dispositions précitées entrainera l'invalidation de la participation.

Toute photographie mise en ligne en vue de participer au jeu-concours devra ne pas porter atteinte, d'une quelconque manière, à toute personne et ne pas constituer, un outrage aux bonnes mœurs, une incitation à la réalisation de certains crimes ou délits, à une quelconque provocation ou discrimination, à la haine ou à la violence. De même, les photographies de personnes nues ou en partie dénudées ne sont pas autorisées.

ARTICLE 4 : PRINCIPES ET MODALITES DE PARTICIPATION AU JEU CONCOURS

La participation s'effectue exclusivement via le compte instagram du participant. Le participant pourra alors prendre part au jeu en publiant une photo avec le hashtag #montheatreantique. La photo doit lui appartenir impérativement (pas de repost, ni de copie d'une photo déjà existante).

Les participants garantissent que les œuvres proposées sont originales, inédites (interdiction de reproduire une œuvre existante), qu'ils sont seuls détenteurs des droits d'exploitation attachés à ces œuvres et qu'ils disposent du consentement des personnes physiquement reconnaissables.

Tout participant reconnaît être l'auteur des images publiées. Les photos de mineurs ne sont pas autorisées et relèvent de la responsabilité de leur auteur.

Afin que la participation soit validée par les organisateurs de ce concours, quatre étapes doivent être respectées:

Le participant devra :

1. Se connecter sur le site Instagram accessible à l'adresse URL <http://instagram.com> ou via l'application Instagram et se connecter sur son compte personnel Instagram
2. Prendre une photo du Théâtre Antique,
3. Ajouter impérativement « **#montheatreantique** » à la légende pour prendre part au concours
4. Valider enfin la publication.

Le nom du gagnant (ou identifiant instagram) sera mentionné, avec sa publication gagnante, sur le mur de la page facebook fan de l'Office de Tourisme d'Orange ainsi que sur le mur de la page du Théâtre Antique d'ORANGE.

Le gagnant sera contacté par le biais d'un commentaire sur sa photo sur Instagram. **Il devra contacter en message privé la page du Théâtre antique d'Orange en indiquant son nom, prénom, ville et son numéro de téléphone.**

Au cas où le gagnant ne se manifeste pas avant la fin du présent jeu concours, le théâtre antique décline toute responsabilité quant à la non-distribution du lot aux gagnants.

Toute participation incomplète ou erronée sera rejetée, sans que la responsabilité de la Société Organisatrice puisse être engagée.

Chaque Vendredi durant la période du jeu-concours mentionné dans l'article 1 du présent règlement, un jury (composé de deux community managers des sociétés organisatrices) délibérera afin de désigner un gagnant, parmi les participants ayant posté une ou plusieurs photos, en prenant en compte des critères suivants:

- qualité de la photo
- et/ou originalité de la photo
- et/ou Emotion

Les publications éligibles seront comprises entre la période du vendredi au jeudi minuit, veille de la délibération.

Un grand gagnant du concours sera désigné le 28 Août 2017, la désignation se fera parmi la sélection des gagnants hebdomadaires.

La décision du jury est souveraine et ne saurait souffrir de contestations de la part des participants.

Le gagnant remportera la dotation détaillée à l'article 5 du présent règlement.

Aucun gagnant de substitution ne sera tiré au sort, si les gagnants ne bénéficient pas de leur lot, les lots seront considérés comme perdus.

ARTICLE 5 : DESCRIPTION DU LOT ET SELECTION DU GAGNANT

Le Jeu est doté de 8 lots identiques ainsi que d'un lot spécial pour le grand gagnant du concours 2017.

Les lots hebdomadaires sont les suivants : deux entrées gratuites pour l'événement « La Fête Romaine » qui aura lieu les 9 et 10 septembre 2017 au Théâtre Antique d'Orange.

Huit gagnants seront désignés par un jury et informés de leur gain par un commentaire via instagram. Leur identifiant ou nom instagram sera mentionné également sur les pages facebook de chacun des organisateurs de ce présent concours.

Les gagnants devront prendre contact par message privé facebook auprès du Théâtre antique et indiquer leur nom, prénom, ville et numéro de téléphone.

A défaut pour les gagnants de se manifester et effectuer les démarches dans le délai imparti, le lot sera alors considéré comme abandonné.

Il ne sera adressé aucun commentaire aux participants qui n'auront pas gagné.

Le lot du grand gagnant du « concours instagram #montheatreantique », désigné le 28 août 2017, est une nuitée pour deux personnes avec petit déjeuner compris au Mercure Hôtel d'Orange entre le 1^{er} Octobre 2017 et le 29 Mars 2018. Le lot ne comprend pas les frais liés au transport ni les frais annexes.

Le grand gagnant sera contacté par l'office de tourisme d'Orange via un commentaire instagram, et devra se manifester avant le 22 septembre 2017 afin de faire connaître son identité et celle de la personne qui l'accompagnera durant le séjour.

A défaut pour le gagnant de se manifester et effectuer les démarches dans le délai imparti, le lot sera alors considéré comme abandonné par lui.

Le lot ne pourra donner lieu, de la part du gagnant, à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise d'une contre-valeur en argent, ni à sa modification, ni à son remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

Il est rappelé que l'attribution des lots s'effectue de façon nominative et qu'ils ne peuvent être attribués à une autre personne que le gagnant.

ARTICLE 6: DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Par sa participation au Jeu concours, le gagnant autorise gracieusement l'Office de Tourisme et le Théâtre Antique d'Orange à utiliser à des fins publicitaires son nom, prénom et image dans le cadre de la communication faite autour du Jeu concours pendant la durée du jeu-concours, sans que cette utilisation puisse donner lieu à une quelconque contrepartie autre que le lot gagné.

Conformément aux dispositions de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004, chaque participant est informé que ses données personnelles transmises ont avant tout pour finalité d'assurer le bon fonctionnement du Jeu.

Les participants garantissent qu'ils sont titulaires des droits d'auteurs sur les photographies postées et avoir obtenu l'autorisation préalable des tiers lorsque l'image de ces derniers est reproduite sur la photographie.

ARTICLE 7 : RESPONSABILITE

L'Office de Tourisme d'Orange et le Théâtre Antique d'Orange déclinent toute responsabilité, sans que cette liste soit limitative, en cas d'indisponibilité du réseau social Instagram, de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'utilisation de leur smartphone ou tablette, de tout dysfonctionnement du réseau Internet ou de toute autre connexion technique empêchant le bon déroulement du Jeu.

Plus généralement, la responsabilité de l'Office de Tourisme d'Orange et du Théâtre Antique d'Orange ne saurait être engagée en cas de force majeure ou de cas fortuit indépendant de sa volonté. Il ne saurait non plus être tenu pour responsable et aucun recours ne pourra être engagé contre lui en cas de survenance d'événements présentant les caractères de force majeure (grèves, intempéries...) privant partiellement ou totalement les participants de la possibilité de participer au Jeu et/ou le gagnant du bénéfice de son gain.

De même, l'Office de Tourisme d'Orange et le Théâtre Antique d'Orange ne pourront en aucun cas être tenus pour responsables des éventuels incidents pouvant intervenir dans l'utilisation du lot par le gagnant et son invité.

ARTICLE 8 : LITIGES

Les Organismes se réservent le droit s'il y a lieu d'invalider et/ou d'annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes ou des dysfonctionnements sont intervenus sous quelque forme que ce soit. Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la disqualification du participant. Les organisateurs se réservent, dans cette hypothèse, le droit de bloquer l'accès, de ne pas attribuer le lot au fraudeur et/ou de poursuivre en justice tout participant qui aurait fraudé ou tenté de le faire.

La responsabilité des organisateurs ne saurait être engagée et les participants ne pourront donc prétendre à aucun dédommagement ou indemnité de quelle nature que ce soit.

ARTICLE 9 : REGLEMENT DU JEU

Ce règlement peut être consulté sur la page Facebook® de chacun des organisateurs pendant toute la durée du Jeu concours ainsi que sur le site internet du Théâtre Antique d'Orange et sur celui de l'Office de Tourisme d'Orange.

L'Office de Tourisme d'Orange et le Théâtre Antique d'Orange se réservent le droit de modifier le présent règlement, notamment afin de respecter toute nouvelle législation et/ou réglementation applicable.

Toute modification sera intégrée dans le présent règlement, fera l'objet d'une annonce sur la page Facebook® de l'Office de Tourisme d'Orange et le Théâtre Antique d'Orange. Dans l'hypothèse où l'une des clauses du présent règlement serait déclarée nulle ou non avenue, cela ne saurait en aucun cas affecter la validité du règlement lui-même.

Conformément à la loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant.

ARTICLE 10 : JURIDICTIONS COMPETENTES

Le présent Jeu est soumis exclusivement au droit français. Les partis s'efforcent de résoudre à l'amiable tout différent né de l'interprétation ou de l'exécution du présent règlement. Si le désaccord persiste, il sera soumis aux juridictions compétentes dont dépend le siège de la société organisatrice sauf dispositions d'ordre public contraires. Aucune contestation ne sera plus recevable 7 jours après la clôture du jeu.

Le participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement, de l'accepter sans réserves et de s'y conformer pleinement.